

Réunion du 25 février

L'an deux mil douze, le vingt cinq février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire

Date de convocation : 14 février 2012

Présents : Messieurs JEUDY, PERRIER, AUGENDRE, LABBE, BARRET,
Mmes DESNAUDS, GRANSEIGNE, DUBOIS, MERITET, SOURIOUX, LAMARTINE, TOURET .

Absent : Monsieur DETOURBET.

Madame Isabelle SOURIOUX a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Réalisation d'un prêt pour les travaux de voirie de la rue du Four et de la rue de la Poste

Monsieur le Maire explique que pour financer les travaux de voirie de la rue du Four et de la Poste, il est nécessaire de contracter un prêt.

Au vu des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt d'un montant de **150 000 euros (cent cinquante mille Euros)**.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissances en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées et après avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : caractéristiques du produit

Pour financer les travaux de voirie de la rue du Four et de la rue de Poste, le Conseil Municipal contracte, auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin, un emprunt d'un montant maximum de 150 000 Euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 150 000 Euros
- Type d'amortissement : Constant
- Taux d'intérêt : 5,34 %
- Durée totale : 20 ans
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Frais de dossier : 500 Euros
- Taux effectif global : 5,50 %

Article 2 :

Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération, est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'un véhicule Citroën « Berlingo » pour les services techniques.

Le garage GUILLANEUX Jacky de Jaligny sur Besbre propose un véhicule correspondant aux attentes du Conseil Municipal pour un montant de 7 109,39 Euros.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un programme d'investissement pour régler cet achat.

.../...

Choix de la date de la réunion de la commission des finances

Après avoir donné leurs disponibilités, les membres de la commission des finances décident de se réunir le lundi 19 mars à 8 H 30 pour l'élaboration du budget.

Avenant à la convention assistance technique assainissement collectif

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant à la convention pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

Il s'agit de l'avenant n°3 à la convention relative aux missions d'assistance technique délivrées par le département aux collectivités éligibles dans le domaine de l'assainissement collectif. Ces missions sont réalisées par le Bureau départemental de la qualité de l'eau.

Le Conseil Municipal approuve cet avenant, à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Compte-rendu de la réunion du BDQE

Monsieur le Maire a assisté à la réunion du Conseil Général, bureau de la qualité de l'eau, le 8 février au centre socioculturel.

Cette réunion d'information, dernière réunion sur trois dans le département, présidée par Monsieur LIPONNE, chef de service au bureau de la qualité de l'eau, a retenu une cinquantaine d'élus de l'allier.

A l'occasion de cette réunion Monsieur le Maire a déploré le fait que les communes ne possèdent pas de plan précis sur les réseaux d'assainissement. Le BDQE se propose d'élaborer ce travail. Monsieur le Maire en a donc fait la demande par courrier.

Questions diverses

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet demandant la dissolution du syndicat intercommunal du camping Le Montet - Tronget et la reprise du camping par la communauté de communes Bocage Sud.

Une réunion doit avoir lieu avec la commune de Tronget.

La station d'épuration a été contrôlée cet été par la police de l'eau.

Celle-ci demande à la commune d'installer un appareil spécial pour réarmer le disjoncteur automatiquement en cas de besoin. Monsieur le Maire a reçu Madame Sabatier du BDQE accompagnée de l'entreprise SOFREL qui enverra un devis.

Suite à la demande de Monsieur le Directeur de la Maison de Retraite concernant l'avancement du dossier de reconstruction d'une Maison de Retraite, Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur le Préfet.

Le permis de construire devrait être établi dans les deux mois suivant le rapport du commissaire enquêteur chargé de l'enquête d'utilité publique.

Par courrier, Madame BRAYARD informe Monsieur le Maire que l'UTT fera exécuter le curage des fossés de la RD 33.

Monsieur le Maire annonce qu'il a donné un avis favorable à la demande d'attribution du pavillon F5 de MOULINS HABITAT, situé rue des Pierres Boudillons, pour M. et Mme RENAUX Laurent.

.../...

Monsieur le Maire fait part des nombreuses demandes de parrainage pour les élections Présidentielles, il annonce au Conseil Municipal qu'il ne donnera aucune suite aux diverses demandes .

Monsieur le Maire donne connaissance du devis de Madame Yolande Dumont concernant l'achat de rideaux pour le centre socioculturel prévu sur le budget d'investissement 2011. Le devis est accordé et Madame DUMONT peut confectionner les rideaux dès maintenant, Laetitia Lamartine est chargée de cet achat.

Monsieur le Maire a reçu Monsieur Eric Monnet qui souhaite faire une réserve d'eau à Marmagne,

Ce terrain étant limitrophe du Montet, Monsieur le Maire approuve ce projet. En effet, cette future réserve d'eau pourrait servir également à protéger la population en cas d'incendie car il n'y a pas de borne incendie à proximité (route de Villefranche).

De l'eau stagne sur le parking du Spar, Monsieur Labbe demande si des travaux sont prévus pour y remédier. Monsieur le Maire pense qu'il faudra étudier ce problème plus tard.

Madame Sourieux présente un devis de 3 600 euros pour les guirlandes de Noël. Cette dépense sera étudiée lors de la réunion de la commission des finances.

Madame Tourret souhaiterait qu'un deuxième devis soit demandé pour l'aménagement de la bibliothèque.

Mademoiselle Dubois explique que les locataires de l'HLM souhaitent mettre au ramassage des objets encombrants des déchets laissés dans les communs par d'anciens locataires.

Comme le ramassage des objets encombrants n'aura lieu qu'au mois de novembre, les employés des services techniques emmèneront ces déchets à la déchèterie à Tronget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.